

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Du 5 novembre 2019

Année scolaire : 2019-2020

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 16 octobre 2019

Présidence de : M. Laurent Thieffaine

Quorum : 15

Nombre de présents début de séance : 22

Nombre d'absents excusés : 2

Sommaire des questions traitées.

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration précédent (4 juillet 2019)
- 2/ Installation des différentes instances
- 3/ Règlement intérieur du conseil d'administration (pour information)
- 4/ Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement
- 5/ Attribution des indemnités pour missions particulières
- 6/ Projet d'évolution de la carte des formations du lycée (pour information)
- 7/ Tarifs 2020
- 8/ DBM pour information et vote
- 9/ Contrats et conventions :
 - Convention de partenariat avec UNC in Montpellier
 - Convention d'hébergement des élèves internes avec le lycée Françoise Combes
 - Convention Humanlab
 - Convention Vaomis
- 10/ Budget du voyage scolaire à Londres 2020
- 11/ Modification du budget du voyage à Paris 2020
- 12/ Questions diverses

Le Président



Laurent Thieffaine



Le Secrétaire

Marie-Louise Jimenez



M. PLANCHOT Didier	X	Mme JIMENEZ Marie-Louise	X
Mme BEYRAUD QUARANT	X	Mme LECOCQ Valérie	X
Mme RALA	X	Mme CHANCEL VAISSE	X
Mme DUPUY Anne	X	Mme LANGOUSE	X
Mme BARCIA GAILLE	X	Mme MICHALET	X
Mme SEIGNEST Sarah	X	M. GASTALIER Romain	X
M. SAJETHO Tibo	X	M. LA ROSA Anthony	X
Mme BOKERA Justine	X	Mme LEPAT Méva	X
Mme MOR Justine	X	M. DARAS Louis	X
M. CRIBED Anthony	X	M. SULTAN Gabriel	X
		Total	22
	X	M. FENOUILLAT FABIENNE	X
	X	M. HAYE GASTON	X

Présences au conseil.

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Proviseur	M. THIEFFAINE Laurent	X						
	Proviseur Adjoint	Mme REGNERY Emmanuelle	X						
	Adjoint Gestionnaire	Mme ROUSSET Christine	X						
	CPE	Mme CAMPLO Valérie	X						
	DDFPT	M DENIS Frédéric	X						
	Elus locaux	Collectivité de rattachement	M. BOURGI Hussein			X			
Collectivité de rattachement		Mme BOURGUET Zina			X				
Commune siège		M. LOPEZ Lionel	X						
Communauté de communes									
Personnalité qualifiée		M CHRISTOL Philippe	X						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Mme POTTIER Régine	X			Mme CAZE Valérie			
		M TOURNANT Gilles	X			Mme SAINT CROIX Anne			
		M DOULCET Patrick	X			Mme ROTH Véra			
		Mme ALGHALI Ingrid	X			M DARRICAU NATALI Thierry			
		Mme LOGET Magali	X			Mme BAHUET Christine			
		M LUCIANI Philippe	X			Mme CATHEBRAS Sabine			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	M DENAT Gilles	X			M BARBOZA Franck			
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Mme JIMENEZ Marie-Louise	X			M PLANCHOT Didier			
		Mme LECOQ Valérie	X			Mme REYNAUD Carole			
		Mme CHANCEL VAISSE Nathalie	X			Mme RAJAONARIVÉLO Harinivo			
		Mme FANGOUSE Isabelle	X			Mme DUPUY Anne-Marie			
		Mme MICHALET Véronique	X			Mme GARCIA Gaëlle			
		Elèves	M CASTANIER Romain	X			Mme SIEGRIST Sarah		
	M LA ROSA Anthony		X			M SALERNO Théo			
	Mme LEPLAT Maëva		X			Mme MORERA Juliette			
	M DARRAS Louis		X			Mme NOIR Justine			
			M SULTAN Gabriel	X		M CRISEO Anthony			
			Total	24					
Invités	Proviseur adjoint	M J-François SANCHEZ	X				X		
	Proviseur adjoint	M Hervé GASTOU	X				X		

Introduction

Le Président du conseil ouvre la séance de ce conseil d'administration qui débute en présence des élus titulaires et suppléants des différents collèges.

Le Président rappelle que Monsieur BOURGI, représentant de la Région est excusé, puisqu'il est en déplacement à Paris.

Il remercie les membres du conseil d'administration précédent qui ont œuvré pour le lycée l'an dernier et félicite les nouveaux élus des différents collèges.

Monsieur THIEFFAINE présente ensuite Monsieur Hervé GASTOU, le nouveau chef d'établissement adjoint qui a en charge l'enseignement professionnel en tuilage avec Monsieur Jean-François SANCHEZ qui fait valoir ses droits à la retraite.

Le secrétariat de séance sera tenu à tour de rôle par les différents collèges. Ainsi, c'est le collège élèves/parents qui tiendra le secrétariat ce soir, puis l'administration du lycée au prochain conseil d'administration et le collège enseignants pour le conseil d'administration suivant.

1/ Adoption du procès-verbal du CA du 4 juillet 2019

Le procès-verbal de la précédente réunion du 4 juillet 2019 est soumis au vote. Le Président précise qu'il est possible pour les nouveaux élus qui n'étaient pas forcément présents lors de la dernière réunion de s'abstenir.

Le procès-verbal est adopté à la majorité (5 abstentions).

2/ Installation des différentes instances

Le conseil d'administration aborde la composition des instances pour l'année scolaire 2019-2020 :

- Commission permanente
- Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)
- Commission hygiène et sécurité (CHS)
- Conseil de discipline
- Commission éducative
- Conseil pédagogique
- Commission fonds social
- Commission éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)
- Commission éducation artistique et culturelle (CEAC)
- Commission éducation parcours d'avenir - lutte contre le décrochage scolaire (CEPA)
- Commission numérique

Le Président rappelle que les convocations aux différentes instances du lycée seront adressées par courriel aux titulaires et aux suppléants, charge à chaque collège de déterminer les participants.

Le Président précise que le lycée a rencontré quelques difficultés l'an dernier pour réunir toutes les commissions et que de ce fait, il n'a pu réunir la CHS et le CESC. En revanche une réunion CESC est prévue le 07 novembre 2019 avec les anciens membres, mais les nouveaux membres sont également conviés.

Les compositions proposées sont ensuite soumises au vote.

La composition des différentes instances est adoptée à l'unanimité des votants.

Les suppléants quittent la séance.

3/ Règlement intérieur du conseil d'administration (pour information)

Monsieur LOPEZ, représentant de la Mairie est excusé pour la deuxième partie du conseil d'administration, il a quitté la séance à 18h15 pour pouvoir participer à un conseil d'école.

Le règlement a vérifié la conformité du règlement intérieur. Des remarques ont été apportées sur la partie des punitions et sanctions. La nouvelle rédaction corrige cette problématique.

Le règlement intérieur du conseil d'administration est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

4/ Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement

Dès le premier euro dépensé en comptabilité publique, celui-ci entre dans le cadre des marchés publics. Toutefois afin d'éviter de convoquer le conseil d'administration à chaque engagement de dépense, celui-ci peut donner délégation au chef d'établissement pour signer en son nom les contrats et conventions qui s'inscrivent dans l'exercice annuel, à l'exception des contrats pluriannuels.

Pour répondre à une question de l'élève Anthony LA ROSA, Mme ROUSSET, Gestionnaire, précise que cette délégation ne donne pas délégation au chef d'établissement de prendre des décisions budgétaires concernant les projets. C'est le chef d'établissement qui décide de retenir un projet, mais c'est le conseil d'administration qui se positionnera sur le budget nécessaire pour le mettre en œuvre selon les crédits mobilisés.

La délégation du conseil d'administration est donnée à l'unanimité au chef d'établissement.

5/ Attribution des indemnités pour missions particulières et répartition des HSE 2019-2020

Il s'agit des indemnités qui permettent de rémunérer les missions de coordination lorsque celles-ci sont importantes ainsi que les missions de référencement.

Pour information, une indemnité pour mission particulière (IMP) est à peu près équivalente à une heure supplémentaire annuelle (HSA).

Monsieur DENAT, enseignant, propose que soit pris en compte comme critère pour la définition de ces indemnités tant la taille de l'équipe que la charge de travail associée à la mission. Le proviseur lui confirme que c'est déjà le cas.

Il précise par ailleurs à Madame LOGET, enseignante, quels sont les différents paliers qui permettent de définir s'il s'agit d'un nombre important ou très important d'enseignants, nombre qui est l'un des critères d'attribution des IMP pour le lycée Champollion :

- Jusqu'à 4 enseignants pour une mission : aucune IMP
- De 4 à 7 enseignants : 0,5 IMP
- Au-delà de 10 enseignants : 1 IMP.

Monsieur DOULCET se demande pourquoi il y a une différence sur la répartition des IMP entre Messieurs BOUDET et d'ANDREA qui interviennent sur la même mission particulière « numérique éducatif ». Monsieur THIEFFAINE lui précise qu'il s'agit d'un souhait et d'un accord entre eux du fait du décalage du démarrage des travaux : Monsieur BOUDET ayant démarré les travaux au moment de l'installation du nouvel ENT dès le mois d'août alors que les travaux de Monsieur d'ANDREA ont démarré plus tard en octobre 2019.

Les membres du conseil d'administration prennent note à l'unanimité de la présentation qui leur a été faite pour avis de l'attribution des indemnités pour missions particulières.

Au-delà de la répartition des IMP traitée précédemment, le proviseur souhaite faire un point avec les membres du conseil d'administration sur l'attribution des HSE pour l'année 2019-2020.

Lors de la dernière réunion au mois de juillet 2019, le conseil d'administration s'était prononcé sur les budgets financiers alloués pour les projets déposés par les personnels mais avec des heures supplémentaires effectives (HSE) à « 0 » puisque l'établissement n'avait plus de quota d'heures supplémentaires pour répondre aux besoins de ces projets. La situation ayant évolué, le proviseur souhaite revenir sur ce point.

Depuis, l'établissement a pu dégager des HSE, c'est pourquoi une nouvelle proposition de répartition est proposée ce jour.

Grâce à des ajustements, un volant de 13 HSA (soit 468 HSE) a pu être dégagé depuis la rentrée au-delà des 31 HSA d'origine (dégagées de la DGH qui correspond à 900 HSE) qui permettaient de réaliser l'accompagnement

personnalisé en 2^{de} GT, en 1^{ère} G et en 2^{de} prof. Par ailleurs, environ 20 HSE ont pu être attribuées par le rectorat pour le projet fédérateur artistique et 17 pour le brevet d'initiation aéronautique (BIA).

Cela représente 1621 HSE mis à la disposition des équipes pour 2019-2020.

En toute transparence, le projet de répartition de ces heures est présenté :

- Projets déposés par les personnels en juillet 2019 (200 HSE)
 - Atelier jeux mathématiques (porteur de projet : M. Jalras) : 30 HSE
 - Atelier sensibilisation au travail en CPGE (porteur de projet : M. Jalras) : 30 HSE
 - Atelier musique (porteur de projet : M. Guitteaud) : 30 HSE
 - Atelier Cinéclub (porteur de projet : M. Pradies) : 20 HSE
 - Atelier aéronautique (porteur de projet : M. Alemany) : 25 HSE dont 17 HSE fléchées par le rectorat.
 - Atelier santé (porteur de projet : Mme Jebbari) : 20 HSE
 - Atelier Sophro pédagogique (porteur de projet : Mme Bonnet) : 20 HSE
 - Atelier Médias (porteur de projet : Mme Roth) : 10 HSE
 - Foulées solidaires (porteur de projet : M. Alemany) : 10 HSE
 - Rencontres école-entreprise (porteur de projet : Mme Lambot) : 5 HSE

- Mini-stages de découverte des sections professionnelles pour les élèves de 3^{ème} et les élèves demandant une passerelle : 50 HSE
- Organisation des voyages : 30 HSE
- Formation au numérique pour les élèves de 2^{de} GT et 2^{de} professionnelle : 72 HSE
- Formation au numérique des personnels : 18 HSE
- Prise en charge des élèves en FLE (Français Langue Seconde) : 30 HSE
- Accompagnement personnalisé : 1221 HSE
 - AP disciplinaire en 2^{de} GT et en 1^{ère} G pour les élèves repérés - AP Orientation en 2^{de} GT et en 1^{ère} G : 900 HSE.
 - AP Orientation en 2^{de} professionnelle : 216 HSE (l'AP disciplinaire est déjà intégré dans les emplois du temps)
 - AP disciplinaire en Tale GT pour les élèves repérés : 27 HSE (en plus de l'AP disciplinaire qui est déjà intégré dans les emplois du temps)
 - AP disciplinaire en 2^{de}, 1^{ère} et Tale professionnelles pour les élèves repérés : 58 HSE (en plus de l'AP disciplinaire qui est déjà intégré dans les emplois du temps)
 - AP disciplinaire en BTS et DNMADE pour les élèves repérés issus de bac pro : 20 HSE (en plus de l'AP disciplinaire qui est déjà intégré dans les emplois du temps)

Monsieur THIEFFAINE précise qu'il souhaitait pouvoir présenter de façon claire et synthétique cette répartition qui n'avait jamais fait l'objet d'une diffusion dans ce lycée jusqu'à présent Il confirme à Monsieur DENAT que son tableau sera adressé rapidement aux personnels pour donner de la visibilité.

Madame MICHALET, FCPE, demande si lorsqu'il est mentionné « 0 » cela sous entend qu'il n'y a aucune heure attribuée. Le proviseur répond en effet qu'il n'y a pas eu de demande la part du porteur de projet. Madame ALGHALI précise que certains projets ne nécessitent pas d'HSE car ils sont réalisés sur le temps de travail des enseignants.

L'élève Anthony LA ROSA s'interroge sur le nombre de 18 HSE prévu pour la formation au numérique du personnel enseignant, cette enveloppe lui semblant un peu juste. Monsieur THIEFFAINE lui précise que ce ne sont pas les seules heures dédiées au numérique éducatif puisque ces 18 heures viennent se rajouter aux IMP des enseignants référents (l'équivalent de 171 heures). Il confirme par ailleurs à Monsieur DENAT, enseignant, que même si les IMP ne portent pas le même nom, il s'agit du même sujet de formation qui permet d'apprendre à utiliser des outils numériques ou éducatifs.

A une question de l'élève Anthony LA ROSA concernant les 20 HSE à destination des BTS DNMADE dans le cadre de l'accompagnement personnalisé qu'il pense insuffisantes, le proviseur explique qu'il faut voir ces enveloppes en proportion par rapport au nombre d'élèves. Les BTS représentent 100 étudiants contre 1 800 élèves pour l'ensemble des classes de secondes, premières et terminales. De plus, les BTS ont déjà 2 heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé dans leur emploi du temps.

Madame POTTIER, enseignante, souhaiterait savoir comment va se mettre en place l'accompagnement personnalisé pour les secondes générales et technologiques.

Le Proviseur lui répond qu'il va écrire aux professeurs pour leur préciser le nombre d'heures par classe et leur expliquer comment ils pourront utiliser ces heures. Par exemple, les heures d'accompagnement personnalisé orientation seront obligatoires pour tous les élèves de seconde et de première alors que les heures d'accompagnement personnalisé en mathématiques ne concerneront que des élèves qui auront été repérés comme en ayant besoin. Il est conscient que la recherche de créneaux peut être délicat pour certaines classes. Il confirme par ailleurs à l'élève Anthony LA ROSA que l'accompagnement personnalisé orientation sera bien à destination de tous les élèves.

Les membres du conseil d'administration donnent un avis positif à l'unanimité concernant la présentation de la répartition des HSE.

6/ Projet d'évolution de la carte des formations du lycée (pour information)

Le Chef d'établissement présente au conseil d'administration une proposition de projet pour faire évoluer la carte des formations du lycée professionnel.

Il s'agit d'un projet dont il a déjà informé les enseignants du lycée mais qui reste pour l'instant à l'état de projet puisqu'il n'y a rien de définitif.

Les classes de RPIP et de CVPM rencontrent des difficultés de débouchés. En effet, si les RPIP PI (production imprimée) peuvent s'orienter vers le BTS ERPC option B actuellement ouvert en apprentissage, en revanche les RPIP PG (production graphique) rencontrent plus de difficultés à trouver une poursuite d'étude. Il en va de même pour les CVPM, peu d'élèves s'orientant vers le DNMADE au regard du niveau exigé dans cette formation.

L'idée de ce projet est de trouver des débouchés logiques à ces sections en créant des formations d'enseignement supérieur dans le lycée. La proposition de ce projet consiste à créer un BTS ERPC option A (production graphique) sous statut scolaire et un DNMADE avec une option cinéma d'animation 3D sous statut scolaire puis sous statut d'apprenti.

Si les locaux du lycée permettent en l'état d'accueillir le BTS ERPC option A, l'éventuel nouveau DNMADE n'a pas la place de s'installer. L'idée serait donc de supprimer les CVPM passerelles en deux ans pour libérer des espaces. Cette proposition s'appuie sur le constat que cette classe sera dans le futur moins demandée car il y a eu l'ouverture de classes de secondes CVPM à Lodève et à Perpignan (60 places) dès cette rentrée 2019. Le second constat est qu'actuellement, cette classe n'accueille en réalité que la moitié d'élèves en vraie passerelle (passage de la voie GT vers la voie pro)

Concernant le timing de ces demandes, le lycée pourrait ouvrir le BTS ERPC option A dès la rentrée 2020 et le DNMADE cinéma d'animation 3D à la rentrée 2021 en compensation de la suppression du bac pro CVPM en passerelle.

L'élève Sarah SIEGRIST, ayant bénéficié d'une classe passerelle précise la difficulté pour ces classes, qui doivent faire face à une forte pression pour leur permettre d'atteindre en deux ans le même niveau que celui atteint en trois ans par les autres classes de CVPM. De plus, la différence de niveau est parfois importante et crée souvent des rivalités importantes, notamment du fait d'une pénurie de débouchés.

Pour répondre à une question de Monsieur LUCIANI, enseignante, le proviseur confirme que la moitié des élèves de passerelle ne sont pas à proprement parler de vrais « élèves passerelles » (passage de la voie GT vers la voie pro).

Monsieur CHRISTOL, demande si le BTS actuel est en alternance et pourquoi, le cas échéant, on ne pourrait pas ouvrir un deuxième BTS en alternance. Monsieur THIEFFAINE lui confirme que le BTS actuel est bien en alternance et que de ce fait l'enseignement n'est dispensé que sous forme d'heures supplémentaires. Il ne serait donc pas possible pour les équipes d'absorber les heures supplémentaires si les deux options du BTS ERPSC étaient en alternance.

Il confirme également à Madame CHANCEL VAISSE, FCPE, que le DNMADE avec une option cinéma d'animation 3D n'existe pas actuellement dans le secteur public et que cela serait un vrai atout pour le lycée.

Madame POTTIER souhaiterait savoir s'il serait possible de connaître les retours des enseignants des classes professionnelles qui ont été informés de ce projet. Monsieur THIEFFAINE avait demandé des retours des collègues enseignants suite à la réunion de présentation à tous les personnels. Il n'a eu des retours que des enseignants de CVPM qui s'inquiétaient de la suppression de la section passerelle CVPM et de la pérennité de leurs postes au regard de cette suppression. Le fait de pouvoir prendre en charge les nouvelles sections à créer (BTS ERPC option

A et DNMADE cinéma d'animation 3D) a rassuré les équipes. Le fait que nous offrons une potentielle poursuite d'étude aux élèves de CVPM est aussi un point positif.

A la question de Madame LOGET, enseignante, sur la nécessité de place pour installer les DNMADE, Monsieur DOULCET, enseignant, lui précise qu'il s'agirait d'utiliser les salles libérées par la section passerelle CVPM. Monsieur THIEFFAINE complète en précisant que certaines salles peuvent être communes entre CVPM et DNMADE cinéma d'animation 3D en précisant par ailleurs que les locaux spécifiques doivent être réservés au nouveau DNMADE (studios, ...)

Madame POTTIER, enseignante, souligne le fait que ce seront donc les mêmes locaux que se partageraient deux sections.

Monsieur LUCIANI, enseignant, souhaiterait savoir pourquoi le futur DNMADE se ferait en alternance pour la 2^{ème} et 3^{ème} année. Le Proviseur lui précise qu'il s'agit d'une organisation largement préconisée au niveau national. L'élève Sarah SIEGRIST pose la question du lien avec Parcoursup 2020 concernant le BTS ERPC option A. Le proviseur rappelle que nous en sommes à des réflexions sur cette création et que nous sommes loin de ce sujet pour l'instant. Cependant, les procédures d'intégration des élèves dans les nouvelles sections sont aménagées la première année car elles ne peuvent être intégrées dans Parcoursup.

Les membres du conseil d'administration donnent un avis positif à l'unanimité concernant cette évolution des formations dispensées par le lycée Champollion.

7/ Tarifs 2020

Le chef d'établissement présente les tarifs proposés pour l'année 2020.

Il n'y a aucune évolution des tarifs ni pour les objets confectionnés ni pour les ventes et dégradations.

Par contre, il y en a pour les tarifs de restauration et réception. Si le tarif de la restauration ne change pas pour les élèves et reste fixé par la Région à 4,10 €, il y a une évolution pour certains membres du personnel.

Les tarifs pour les personnels ERM sont désormais réunis avec ceux du personnel de catégorie C et passent de 2,80 € à 3,00 €. Pour rappel, ils devront petit à petit se rapprocher du tarif élève.

Les invités du lycée sont désormais regroupés avec le personnel de catégorie A pour éviter que le lycée n'ait à payer ses propres invités au même tarif que les hôtes de passage.

Enfin, la participation aux charges communes diminue pour atteindre 16 %, la différence avec le taux précédent étant reportée sur la ligne budgétaire « achats de denrées »

Madame JIMENEZ, FCPE, rappelle qu'il avait été évoqué lors du dernier conseil d'administration la possibilité de revoir les tarifs de location des salles.

Madame POTTIER, enseignante, rappelle qu'à l'origine le lycée avait entériné la mise à disposition de salles pour l'ESMA dans l'attente de la construction de leur propre salle de classe.

Madame ROUSSET, gestionnaire, précise que le lycée applique actuellement le tarif de location à la journée alors que la salle n'est utilisée que pour deux heures.

Après échanges, le proviseur propose de passer la location à la demi-journée à 35 € et à la journée à 60 € et de laisser la location de l'amphithéâtre à 150 € la demi-journée et 250 € la journée car il s'agit de demandes très ponctuelles.

Les tarifs 2020 sont adoptés à l'unanimité

8 : DBM pour information et vote

Madame ROUSSET rappelle que certaines Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) sont présentées au conseil d'administration pour avis et d'autres pour vote.

Sont présentées au conseil d'administration des DBM concernant des différences entre les crédits ouverts et la réalité de la dépense. Par exemple, la Région avait alloué une subvention pour la réfection d'une salle de sciences et les travaux financés se sont avérés moins importants que le budget prévu, la subvention versée par la Région sera donc moindre, il convient de fermer ces crédits inutilisés.

Madame ROUSSET présente ensuite une demande de prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 63 000 € pour financer différents besoins dont :

- le remboursement d'une dotation de viabilisation de 20457€ versée à tort en 2018 au lycée Champollion de Lattes alors qu'elle était destinée à l'autre lycée Champollion de Figeac et dont la Région demande le reversement. Cette subvention ayant fait l'objet d'un ordre de recette sur 2018, la somme n'est plus disponible et doit faire l'objet d'un prélèvement sur fonds de roulement ;
- une enveloppe de 30 000 € pour financer l'achat d'une quarantaine d'ordinateurs portables à destination des enseignants.

Madame POTTIER remarque que selon ce que l'on va en faire, ce budget est élevé.

Monsieur THIEFFAINE lui répond qu'il s'agit de prévoir un budget pour acheter des ordinateurs et qu'un point sera ensuite réalisé pour savoir combien seront commandés avec ce budget et qu'il ne s'agit que de la première vague d'équipement.

En effet, il précise que la 1^{ère} vague pourrait servir à doter les professeurs d'anglais, de lettres anglaises, d'espagnol, de mathématiques et math/sciences puis dans un deuxième temps au mois de janvier de poursuivre avec l'équipement des enseignants de SVT, Sciences physiques, économie-gestion (LP et LGT), SES et Biotechnologie. Il reste à décider en commission numérique les caractéristiques de l'ordinateur à acheter.

Madame LOGET, enseignante, souligne qu'il faudrait voir s'il serait possible de projeter avec ce nouveau matériel et s'il serait possible de prévoir également les changements de salle.

Le Proviseur précise qu'il ne décidera pas seul cet achat et s'appuiera sur les experts pour prendre la décision du modèle à acheter.

Madame ROUSSET présente différents autres besoins à financer avec ce prélèvement sur le fonds de roulement dont du matériel pour l'infirmier, l'enlèvement de déchets, le financement d'une hausse de la consommation d'énergie, des travaux d'entretiens divers, ...

Le conseil d'administration prend note des décisions budgétaires modificatives présentées pour avis et donne son accord à l'unanimité sur les décisions budgétaires modificatives soumises au vote.

9/ Contrats et conventions

- **Convention de partenariat avec UNC in Montpellier**

Cette convention n'a aucune incidence financière, elle est conclue pour accueillir des étudiants de Caroline du Nord qui co-interviennent dans certains cours de langues.

La convention de partenariat avec UNC in Montpellier est adoptée à l'unanimité

- **Convention d'hébergement des élèves internes avec le lycée Françoise Combes**

La convention signée avec le lycée Hôtelier Georges Frêche pour l'hébergement des élèves internes ne concerne que 70 places et quelques élèves n'ont pas de place. L'établissement a donc effectué des recherches de places supplémentaires.

La convention avec le lycée Françoise Combes présente des tarifs plus élevés que ceux de la convention avec le lycée Georges Frêche puisque cet établissement n'est pas géré par la Région, mais elle va permettre à 18 élèves supplémentaires (13 filles et 5 garçons) de bénéficier de l'internat. Chaque famille est informée de la différence de tarifs afin de leur permettre de faire leur choix en connaissance de cause.

La convention d'hébergement des élèves internes avec le lycée Françoise Combes est adoptée à la majorité (1 abstention).

- **Convention Humanlab**

Il s'agit d'une convention signée avec l'association Partag Innov de l'institut Saint Pierre pour pouvoir mener à bien des projets dans le cadre du Fablab.

Monsieur THIEFFAINE précise à l'élève Anthony LA ROSA, que cette convention sert à élaborer des objets qui pourraient permettre de répondre aux besoins d'adolescents souffrant de handicap afin d'améliorer leur quotidien. L'idée est de travailler avec des médecins, des ergothérapeutes et des enfants handicapés sur leurs besoins et de voir comment le Fablab pourrait y répondre.

La convention Humanlab est adoptée à l'unanimité

• **Convention Vaonis**

Il s'agit d'une convention pour créer des supports projets pour des examens de BTS SP ; l'entreprise s'engageant à verser 850€ au lycée afin de prendre en charge l'achat de matière d'œuvre.

La convention Vaomis est adoptée à l'unanimité

10/ Budget du voyage scolaire à Londres 2020

Il s'agissait à l'origine d'un voyage scolaire en Irlande qui s'est finalement transformé en voyage à Londres et concernerait 37 élèves de classe de première de littérature anglaise pour un tarif arrêté à 550€ par participant.

Le budget du voyage scolaire à Londres en 2020 est adopté à l'unanimité

11/ Modification du budget du voyage à Paris 2020

Le budget du voyage à Paris en 2020 à destination de premières CVPM est modifié du fait d'une baisse du nombre d'élèves y participant et de l'ajustement des frais de transport. Ce budget avait été établi avant la réception du devis de la SNCF. La participation des familles est fixée à 150 € au lieu de 205 €. 28 élèves y participeront.

La modification du budget du voyage scolaire à Paris en 2020 est adoptée à l'unanimité

7/ Questions diverses

Questions de la FCPE

Serait-il possible d'avoir un point sur l'accès au réfectoire après la mise en place des passages prioritaires et du deuxième point chaud ?

Le début d'année scolaire au niveau de la restauration scolaire a été particulièrement épique avec des locaux livrés tardivement, des problèmes techniques et, contrairement aux prévisions, pas de baisse du niveau de fréquentation.

Le lycée s'est donc retrouvé face à des embouteillages pour accéder à la seule et unique chaîne mise à disposition.

Pour améliorer la situation, plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- les proviseurs adjoints ont revu la totalité des emplois du temps pour améliorer l'articulation du temps méridien sur 3 services ;
- une file prioritaire a été créée sur présentation du carnet de correspondance pour les élèves qui n'ont qu'une heure de pause-déjeuner ;
- une solution a été trouvée pour améliorer la dépose des plateaux qui n'était pas adaptée pour faire face au nombre de personnes fréquentant la restauration scolaire ;
- l'établissement a demandé et obtenu auprès de la Région la mise en place d'une deuxième chaîne pour les plats chauds.

La situation actuelle présente un temps d'attente qui est globalement de 20 à 25 minutes, ce qui laisse ensuite aux élèves 35 à 40 minutes pour déjeuner et se rendre ensuite en cours.

Le mardi semble être le jour le plus chargé de la semaine.

Par ailleurs, le chef d'établissement a demandé le retrait de tous les retards dus en début d'année aux problèmes d'accès au réfectoire.

Il rappelle enfin que le conseil d'administration n'avait pas retenu la proposition de la Région de modifier les horaires du lycée pour permettre un élargissement de la plage méridienne qui aurait pu faciliter l'accès à la restauration scolaire.

Le Proviseur propose aux parents d'élèves d'assister à un temps de restauration s'ils le souhaitent.

Serait-il possible de voir s'il existe dans le nouvel ENT une option qui permette de sélectionner une partie des parents de la classe en fonction des options et des groupes ? Certains parents sont parfois destinataires de messages qui ne concernent pas le groupe dans lequel se trouve leur enfant. Nous vous prions également de bien vouloir noter que l'option « répondre à tous » est apparemment accessible ou activée via la messagerie du nouvel ENT, puisque certains parents ont pu l'utiliser et inclure tous les autres parents dans leurs échanges.

L'établissement a bien connaissance de cette situation. Le proviseur rappelle qu'il s'agit d'un nouvel ENT et qu'un temps d'adaptation est nécessaire pour se l'approprier, bien le prendre en main et pouvoir pallier ces désagréments.

De plus, le lycée connaît actuellement des difficultés avec le Wifi du fait d'un problème de bande passante trop faible par rapport aux volumes nécessaires ce qui complexifie l'accès à l'ENT, aux manuels et à l'accès aux applications. Une demande d'augmentation de la bande passante a été adressée à l'opérateur Orange via la Région.

Des travaux sont prévus pour modifier l'entrée et l'accès au lycée. Serait-il possible de savoir quand ils interviendront ?

Il a été proposé à la région d'effectuer les travaux en deux temps : sécuriser le parvis dans un premier temps puis installer les tourniquets dans un deuxième temps. La Région a rejeté cette demande et souhaite engager les travaux en une seule et même opération à savoir en 2020.

La FCPE émet le souhait de se rapprocher de la Région sur ce sujet.

Serait-il envisageable de voir s'il serait éventuellement possible d'organiser une intervention des pompiers pour donner à nouveau aux élèves des informations relatives à la sécurité et aux risques ? Nous nous sommes également interrogés sur l'obligation d'informer les élèves et les parents préalablement aux exercices d'évacuation et/ou de confinement, certains élèves s'investissant moins sachant que ce sont des exercices, ce qui pourrait avoir une incidence sur la bonne intégration de la procédure.

Monsieur THIEFFAINE n'est pas contre ce type d'intervention et confirme que cet aspect pourra être abordé lors de la réunion de la Commission éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) qui se déroulera le jeudi 7 novembre 2019.

En ce qui concerne les exercices, il a été constaté une évacuation rapide des locaux. Mais il est à noter des difficultés de se faire recenser une fois les élèves arrivés en bas. Ceci afin que les pompiers interviennent si besoin.

Un exercice de confinement a été effectué de façon très satisfaisante. Il est noté que les élèves situés dans la cours ont désormais acquis l'automatisme de se protéger également. Le problème persiste au niveau du parvis.

Fermer les portes des classes et faire silence est très important : c'est une pratique acquise.

L'établissement pourrait-il nous confirmer s'il a bien comme les autres années fourni les volumes d'élèves susceptibles d'utiliser les transports scolaires à la société Hérault Transport ? Il existe des difficultés sur la ligne qui part de Candillargues et passe par Mauguio où certains élèves ne peuvent pas monter dans le bus scolaire voire sont déposés à l'arrêt suivant faute de places assises. Nous souhaiterions nous assurer que le transporteur a bien eu les informations nécessaires de l'établissement avant de nous rapprocher de lui.

Le Proviseur confirme que ces éléments ont bien été transmis à la société Hérault Transport.

Questions des élèves

Serait-il possible de bénéficier d'une salle équipée d'une micro-onde pour prendre son déjeuner à l'abri ?

Le proviseur leur confirme que la maison des lycéens permet de se mettre au chaud et prendre son déjeuner mais qu'il est absolument impossible de l'équiper d'un micro-onde pour des raisons d'hygiène. Cependant, il est précisé qu'il autorise les élèves à y manger des repas froids.

Il est par ailleurs conscient que cette salle n'est pas suffisante. C'est pour cela qu'il a engagé avec la Région une réflexion d'une MDL plus grande. Une consultation est mise en place en ce sens.

Les élèves souhaiteraient savoir pourquoi les travaux de l'ancien réfectoire n'ont pas commencé et quand commenceront-ils ?

Monsieur THIEFFAINE répond que les travaux auraient dû commencer au mois d'octobre mais ils n'ont pas pu démarrer du fait d'appels d'offres infructueux sur certains lots.

Les parents d'élèves émettent des doutes sur la tenue des délais du fait du retard pris.

Les élèves demandent si l'ancien réfectoire peut être utilisé en attendant le début des travaux. Le proviseur répond aux élèves que malgré ce, il est impossible d'ouvrir l'ancien réfectoire pour accueillir les élèves car il n'est plus destiné à accueillir du public en l'état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

